

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 6 avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

<p><u>Date de convocation,</u> 31 mars 2023</p> <p><u>Date de publication</u> <u>sur le site internet de la</u> <u>ville,</u> 13 avril 2023</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice 29 Présents 23 Votants 28</p>	<p><u>Étaient présents :</u> Mme Hélène AUBRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINE, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPÊME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.</p> <p><u>Procurations :</u> Mme Mireille BAUDRY à M. LE GAFFRIC, M. Lionel DURAMÉ à M. Paul GONCALVES, M. Dominique GALLIER à Mme Hélène AUBRY, M. Christophe GIRARD à M. Sylvain HEMARD, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme CIVES.</p>
---	--

Excusée :  
Mme Fanny GENET-LACAILLE

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

<b>DL2023-034</b>	<b>Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2022</b>
-------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2221-5, L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,  
Vu la délibération en date du 6 avril 2023 adoptant le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal de la commune de Rives-en-Seine,

Considérant les résultats du budget principal de la commune de Rives-en-Seine et le cumul des comptes administratifs,

### En section de fonctionnement

	Budget principal
(a) Recettes de fonctionnement de l'exercice 2022	5 662 205,42 €
(b) Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022	5 113 998,62 €
(c = a-b) Résultat de l'exercice 2022	548 206,80 €
(d) Résultat 2021 reporté	2 014 489,60 €
<b>(e = c+d) Résultat de fonctionnement cumulé 2022</b>	<b>2 562 696,40 €</b>

En section d'investissement

(a) Recettes d'investissement de l'exercice 2022	1 608 751,45 €
(b) Dépenses d'investissement de l'exercice 2022	1 499 126,93 €
(c = a-b) Résultat de l'exercice 2022	109 624,52 €
(d) Résultat 2021 reporté	- 122 272,96 €
<b>(e = c+d) Résultat d'investissement cumulé 2022</b>	<b>- 12 648,44 €</b>
(f) Restes à réaliser dépenses d'investissement	- 2 469 212,00 €
(g) Restes à réaliser recettes d'investissement	1 588 680,00 €
<b>(h = e+f+g) Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>- 893 180,44 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, pour le budget principal 2023 :

- D'affecter la somme de 893 180,44 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».
- De reporter la somme de 12 648,44 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » en dépenses.
- De reporter la somme de 1 669 515,96 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recettes.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bastien BOUQUET



*Bastien Bouquet*

Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET